

» ne s'efforçât de rester ferme sur ses étriers, et ne fit la meilleure  
 » contenance possible, en ôtant son chapeau, selon sa courtoisie  
 » accoutumée, pour saluer ceux qui le regardaient (1). »

Farnèse expira, sans avoir eu soupçon du coup dont il était menacé  
 (3 décembre 1592). Il mourut à propos pour sa gloire !

Sa mort.

Si quelque chose peut égaler l'ingratitude que Philippe II montra  
 envers lui, c'est la dissimulation, tranchons le mot, la duplicité dont  
 ce monarque fit preuve. Il n'avait cessé de prodiguer à Farnèse  
 des témoignages d'estime, d'affection et de confiance. Après le  
 désastre de l'*armada*, les Espagnols ayant accusé le duc de n'avoir pas  
 secondé, comme il l'aurait dû, les opérations de la flotte, il lui écrivit  
 les choses les plus rassurantes. Plus tard, un des ministres du Roi en  
 France, le commandeur de Moreo, lui adressa une lettre où il incrimi-  
 nait la conduite du duc, qui, selon lui, était opposé à l'expédition  
 contre Henri IV : cette dépêche tomba entre les mains de Farnèse, qui  
 s'en plaignit amèrement, et demanda d'être déchargé de la conduite  
 des affaires aux Pays-Bas. Le Roi lui répéta qu'il avait toute confiance

Duplicité de  
Philippe II dans  
cette affaire.Lettres qu'il  
écrivit à Farnèse  
pour l'endormir.

(1) *Yo le vi el día que salió de Bruselas con toda su corte; y con ser tiempo riguroso y de grandes frios, iba en cuerpo cargado de galas y plumas, y me parece que en todo el tiempo que le conocí, no le vi mas galan; y es de maravillar que lo fuese, pues iba á pelear con la muerte, y no con los erejes de Francia que le esparavan. Puedo assegurar, como testigo de vista, que se iba cayendo de cavallo; y á no llevar dos lacayos á los lados que le iban teniendo, diera muchas vezes en el suelo, si bien, con su ánimo invencible, procuraba afirmarse en los strivos, y se iba teniendo lo mejor que podia, y previniendo el sombrero, con su usada cortesia, para darla á todos que le miravan. (Los Sucesos de Flandes y Francia, del tiempo de Alexandro Farnese, por el capitan Alonso Vazquez, etc., MS. de la Bibliothéque nationale de Madrid, marqué I, 132.)*

en lui; que ce serait en vain qu'on tenterait d'altérer les sentiments qu'il lui portait, etc. Au moment même où le comte de Fuentès se mettait en route pour les Pays-Bas, il conservait le même ton dans sa correspondance avec Farnèse. Il lui écrivait, le 11 septembre 1592, en réponse à une lettre où le duc se plaignait des manœuvres de ses ennemis: « Quant à ce que vous demandez qu'on vous communique » les imputations dont vous seriez l'objet, il serait bien osé, celui » qui se permettrait de venir me dire sur votre compte des choses » différentes de ce que je crois et me suis toujours promis de vous, » d'après les preuves nombreuses que j'ai, et espère avoir chaque jour » davantage, de votre concours et de vos bons services dans les affai- » res qui m'importent le plus. Soyez donc tranquille à cet égard...(1). »

Cependant Farnèse savait que les Mansfelt avaient envoyé à Madrid Pierre Haymeryck, abbé de Saint-André-lez-Bruges, sous le prétexte de faire parvenir au Roi le pied de saint Philippe destiné à la trésorerie de l'Escurial, mais en réalité pour y décrier sa conduite et les actes de son gouvernement; il lui était revenu aussi, de divers côtés, qu'une conspiration était tramée contre sa personne. Il exprima de nouveau ses doléances au Roi: « Dieu sait, lui écrivit-il, » ce que je ressens de peine, en voyant que, arrivé à l'âge que » j'ai, et avec une santé toute délabrée, qui n'empêche pas pourtant

(1) *Quanto al punto postrero que pedis seos comuniqué, no hará poco el que se atreviere á venirme á decir de vos cosa diferente de lo que yo creo y siempre me he prometido de vos, conforme á las muchas pruebas que tengo, y espero tener cada dia mas, de vuestra ayuda y buen servicio en las cosas de mas cuidado. Y así estad en esta parte descansado, pues yo he de tener con todo, y con vuestra persona y cosas, la consideracion que es razon .....*

» que je ne m'efforce à remplir les devoirs de ma charge, je me  
» trouve dans cette position : car, bien que je m'assure de la fausseté  
» des imputations dirigées contre moi, l'injustice dont je suis l'objet  
» me cause un si vif chagrin, qu'elle me préoccupe bien plus que  
» les conspirations qui menacent ma propre personne, et tout autre  
» désastre auquel je serais exposé (1). »

Philippe lui répondit le 17 octobre : « J'ai vu ce qu'il vous a été  
» rapporté que disait ce religieux, et les avis qui vous ont été donnés  
» des mauvaises intentions qu'auraient les autres dont vous parlez  
» dans vos lettres. Si vous aviez besoin (ce que je ne crois pas) de  
» vous justifier envers moi d'imputations que dément si bien votre  
» conduite, le compte que vous m'avez rendu de tout, avec tant de  
» sincérité et de clarté, aurait contribué beaucoup à cette justifica-  
» tion. Pour vous parler avec la même franchise, croyez bien que j'ai  
» pris infiniment de part à la peine que vous dites avoir éprouvée  
» de ces choses : toutefois, il convient que vous n'y pensiez plus,  
» puisque vous connaissez l'opinion et la grande satisfaction que  
» j'ai de vous. En conséquence, le mieux sera de mettre un terme  
» à de telles absurdités, en montrant que vous n'en faites au-  
» cun cas, quant à cette heure : c'est là ce qu'exigent et votre au-  
» torité, qui doit toujours être l'objet de ma sollicitude, et ce qui

(1) ... *Dios sabe lo que siento que, despues de llegado á la edad que tengo, y tener estragada la salud como se sabe, y no obstante esto procuro cumplir con mis obligaciones, me veo en este predicamento, que, aunque me aseguro no ser verdad, tengo tanto sentimiento de la sinrazon que se me haze en esto, que me da mas cuydado que no el pensar en las conspiraciones que amenazan mi propria persona, y qualquier otro desastre que me pueda sobrevenir ...* (Lettre du 20 septembre 1592, écrite de Spa.)

» touche mon service, auquel vous consacrez tant de zèle (1). »

Regret qu'il témoignait de sa mort.

Faut-il s'étonner, après cela, que Philippe, apprenant la mort du duc de Parme — l'un des événements que, sans doute, à cette époque, il souhaitait le plus au monde, — écrivît au comte de Fuentes, au même ministre qu'il avait fait le confident et l'exécuteur de ses desseins, que la nouvelle de cette mort lui avait causé *beaucoup de regret* (2)?

Mystère dont cet événement était resté enveloppé jusqu'ici.

Explication à cet égard.

Tout ce qui se passa dans cette affaire était resté, jusqu'au moment où je fouillai les archives de Simancas, enveloppé du mystère le plus profond : ni les historiens belges, ni les écrivains espagnols (3), n'en

(1) *Por algunas de vuestras cartas de 20 de setiembre, he visto lo que aviades entendido que se dexava dezir aquel frayle, y los avisos que teniades de algunos malos intentos de otros que allí referis; y si huviérades menester justificaros conmigo en materias tan agenas de quien soys, de que en mi opinion estays bien lexos, fuera mucha parte para ello la quenta que de todo me aveys dado con tanta llaneza y claridad. Y hablándo os con la misma, creed que me ha dado mucha pena la que mostrays aver sentido dexas cosas, la qual es bien que depongays, sabiendo la opinion en que os tengo, y la mucha satisfacion. Y sobre este fundamento será lo mejor curar essos tan grandes despropósitos, con mostrar no hazer caso dellos por agora, assi por vuestra autoridad, por la qual yo he de mirar siempre, como por lo que toca á mi servicio. á que vos tanto atendeys.*

(2) *Por cartas de Arras de 3 deste, he entendido con mucho sentimiento como murió allí el duque de Parma mi sobrino ... (Lettre du 30 décembre 1592.)*

(3) Herrera, si bien informé en général. attribue à la demande que le duc de Parme aurait faite lui-même de sa retraite, la mission donnée d'abord au marquis de Cerralvo, et ensuite au comte de Fuentes. Voici comment il s'exprime :

*En bolviendo el duque de Parma á Bruselas de los baños de Aspa, escribió al Rey pidiendo licencia, por la brevedad de su vida, segun los médicos afirmavan, porque desseava morir en naturáeza : por lo qual el Rey despachó al marques de Zerralvo, para visitarle, consolarle, y agradecerle sus trabajos, y con grandes comisiones para muchas cosas que se avian de tratar, de que el mismo duque advertia, y pedia persona confidente con quien hazerlo : y porque murió el marques de Zerralvo, de camino, en Palamos, el Rey, con menos brevedad de lo que conviniera, eligió á don Pedro Enri-*

eurent le moindre indice. Il ne faut pas en être surpris : Philippe ordonna au comte de Fuentès et au duc de Sesa, les seuls ministres qui eussent été instruits de ses intentions, de brûler les dépêches qu'il leur avait fait parvenir (1) : il avait précédemment chargé le secrétaire du marquis de Cerralvo d'apporter lui-même à Madrid le bureau (*escritorio*) où étaient enfermés les papiers de cet envoyé, sans l'ouvrir, ni permettre qu'il fût ouvert par personne (2).

Dans le temps que le comte de Fuentès était en route pour se rendre aux Pays-Bas, Philippe II y envoya aussi Esteban de Ibarra.

Envoi d'Esteban de Ibarra aux Pays-Bas, en 1592.

C'était un de ses secrétaires, auquel il avait confié déjà des commissions importantes (3). L'instruction ostensible d'Ibarra le chargeait seulement de s'enquérir des désordres qui s'étaient glissés dans la gestion des deniers royaux, et d'indiquer les remèdes à y appliquer : mais son instruction secrète (4) portait qu'il servirait de secrétaire à l'archiduc Ernest, dès que ce prince serait arrivé aux Pays-Bas, dont le Roi venait de lui conférer le gouvernement; elle traçait la manière dont il aurait à se conduire, pour gagner la confiance de l'archiduc, et l'esprit dans lequel il devait s'efforcer de le diriger. Le Roi désirait

Ses instructions.

*quez Azebedo, conde de Fuentes, que era capitan general en Portugal.* (Historia general del mundo, del tiempo de Felipe II, part. III, liv. VIII, ch. X.)

(1) Lettre du Roi, du 14 mars 1595.

(2) Lettre du Roi à Juan Martinez de Guilleztegui, du 11 mars 1592.

(3) Le Roi l'avait nommé, en 1589, *proveedor* général des flottes de Portugal, et, en 1591, *proveedor* et commissaire général de l'armée qui, sous les ordres d'Alonso de Vargas, était entrée en Aragon, pour soumettre ce royaume, à la suite de la sédition occasionnée par l'affaire d'Antonio Perez. (Voyez HERRERA, *Historia general del mundo*, etc., part. III, liv. V, ch. VIII, et liv. VII, ch. XIX. Voyez aussi Antonio Perez et Philippe II, par M. MIGNET, 2<sup>e</sup> édit., p. 205 et suiv.)

(4) Les deux instructions sont datées du 28 septembre 1592.

qu'Ernest prit en tout le contre-pied de ce qu'avait fait le duc de Parme. Ibarra s'appliquerait à le persuader que sa gloire consistait à gouverner « selon la volonté du Roi, » et à faire en sorte que les ministres espagnols traitassent non-seulement les affaires de l'armée et les correspondances principales, mais aussi tout ce qu'ils pourraient attirer à eux des affaires du pays. Il donnerait à entendre, pour cela, à l'archiduc, qu'une des choses qui avaient discrédité le gouvernement passé (celui du duc de Parme) avait été l'emploi de ministres peu connus à Madrid, tandis que, avec don Juan d'Autriche, qui, partout où le Roi l'avait appelé à le servir, n'avait employé que des ministres espagnols, la correspondance avait toujours été sur le pied le plus satisfaisant (1).

Correspondance  
qu'il entretient  
avec le Roi et ses  
ministres.

Dès son arrivée à Bruxelles (2), et pendant les trois années environ qu'il y séjourna, Ibarra entretenait une correspondance très-suivie tant avec le Roi, qu'avec ses deux ministres principaux, Moura et Idiaquez. Cette correspondance est pleine d'intérêt : elle contient surtout de piquantes particularités sur les discussions qui s'élevèrent entre les comtes de Fuentès et de Mansfelt, sur le caractère et les prétentions de ces deux personnages, sur l'arrivée de l'archiduc Ernest aux Pays-Bas, sur ce prince et ceux dont il était entouré, sur les membres des conseils de

(1) ... *Como una de las cosas que se entienda que hizo menos acertado el gobierno pasado, fué aver hecho correr los negocios por mano de personas poco conocidas por acá, y como lo que truxo la correspondencia muy viva y á mucha satisfaccion de acá en las partes que estuvo don Juan, mi hermano, fué passar todo por mano de tantos ministros mios como él anduvo rodeado.*

Ceci s'applique particulièrement, sans doute, au secrétaire intime du duc de Parme, Cosmo Massi, qui, comme je l'ai dit déjà, était Italien.

(2) Le 16 mars 1593.

gouvernement, les gouverneurs des provinces et des places fortes, sur l'esprit de la noblesse, etc.

J'ai extrait un assez grand nombre de lettres d'Ibarra.

Extraits que  
j'en ai pris.

Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur le Ministre, que j'ai consacré une attention toute spéciale aux lettres de Philippe II concernant la cession qu'il fit des Pays-Bas à l'infante Isabelle, sa fille.

Lettres tou-  
chant la cession  
des Pays-Bas à  
l'infante Isabelle.

Nous avons, dans nos Archives, de nombreux documents sur cette grave détermination prise par Philippe peu de temps avant qu'il descendît au tombeau; mais nous ne possédons aucun acte, d'un caractère officiel, où soient consignés les véritables motifs qui le firent agir, ni aucune pièce qui nous apprenne précisément l'époque où la résolution de renoncer à des provinces qui avaient coûté à l'Espagne tant de sang et de trésors, se forma dans son esprit.

J'ai cité, plus haut (1), un mémoire où l'un des ministres influents du Roi lui proposait, dès l'année 1586, de marier l'archiduc Albert avec l'infante Isabelle, et de leur céder les Pays-Bas. Mais, en ce temps-là, Philippe avait peut-être, pour l'établissement de sa fille, les vues qu'il développa après la mort de Henri III. Quoi qu'il en soit, rien, dans les liasses de 1586 ni des dix années suivantes, n'indique que l'avis de don Juan de Cúñiga eût été goûté du Roi. Il y a plus : lorsqu'il informa Clément VIII de l'envoi de l'archiduc Albert aux Pays-Bas, et lui demanda d'autoriser que le sacre de ce prince, qui venait d'être nommé archevêque de Tolède, fût suspendu, il ne fit envisager son absence d'Espagne que comme devant être momentanée : aussi il ne sollicita une dispense que pour deux ans, et même il se

(1) Page LXXIX.

serait contenté de l'avoir pour l'année 1596, pendant laquelle, disait-il, il espérait que les choses aux Pays-Bas seraient remises dans un meilleur état (1).

Faudrait-il se hâter de conclure que Philippe eût songé, seulement en 1597, à céder ces provinces à sa fille, en la mariant avec l'archiduc? La conséquence serait hasardée. Il est même plus naturel de supposer que, dès le moment où il fit partir l'archiduc pour les Pays-Bas, le Roi avait conçu le dessein qu'il réalisa deux ans après, et que la chose fut traitée de bouche entre lui, sa fille et son neveu.

Observations  
sur l'impuissance  
prétendue de l'ar-  
chiduc Albert.

Un savant professeur de l'université d'Utrecht a publié récemment des lettres de François d'Aerssen, agent des Provinces-Unies en France en 1598 et 1599 (2), desquelles il résulterait que Philippe II, en cédant les Pays-Bas à l'infante, savait que son union resterait frappée de stérilité; que cette cession n'était donc qu'un moyen imaginé pour faire rentrer, plus tard, les provinces hollandaises sous les lois de la couronne d'Espagne. L'assertion d'Aerssen repose sur une confiance qu'il aurait reçue de Henri IV : ce monarque lui aurait dit que, à Madrid, l'archiduc Albert passait pour impuissant; il aurait

(1) *Pedireis á Su Santidad, de mi parte, tenga por bien que, gozando mi sobrino de los frutos de la iglesia de Toledo por via de administracion, se suspenda su consagracion y su residencia en la dicha iglesia por un par de años, ó al ménos por todo el que viene de 96, que, con ayuda de Dios, puede durar el poner aquello en mejor estado...* (Lettre du Roi au duc de Sesa, son ambassadeur à Rome, du 22 avril 1595.)

(2) *Lettres et Négociations de Paul Choart, seigneur de Buzanval, ambassadeur ordinaire de Henri IV en Hollande, et de François d'Aerssen, agent des Provinces-Unies en France (1598-1599), etc., publiées pour la première fois par G. G. Vreede, professeur de droit des gens à l'université d'Utrecht, Leyde, 1846, in-8°.*

même ajouté que le général des Cordeliers (1), confesseur de l'archiduc, lui avait confirmé ce qui se publiait à cet égard (2).

Sans contester la valeur d'une pareille communication, et sans nier la force que les propos tenus par Henri IV tirent de l'événement même, je crois qu'il y aurait quelque légèreté à les admettre, sans autre examen, sans éclaircissements ultérieurs. Des choses de cette nature ne doivent être accueillies par les historiens qu'avec une extrême réserve. Tout ce que je puis dire, c'est que, parmi toutes les pièces que j'ai parcourues, je n'en ai trouvé aucune qui eût rapport, ni directement, ni indirectement, au bruit dont François d'Aerssen s'est fait l'écho.

Mais il est un autre fait bien grave que les PAPIERS DE FLANDRE m'ont révélé. Voici ce que Philippe II écrivait à l'archiduc Albert, le

Convention secrète entre Philippe II. et l'archiduc.

3 juin 1598 : « Vous savez que, dès le principe, il a été convenu  
 » entre nous que quelques places des Pays-Bas seraient gardées pour  
 » moi, pour le prince, mon fils, et pour cette couronne, pendant le  
 » temps qui serait jugé convenable, en y entretenant, à nos frais, des  
 » garnisons, au moyen desquelles vous seriez assuré de leur conserva-  
 » tion, et vous auriez en même temps des troupes dont vous pourriez  
 » vous servir au besoin. Comme le secret là-dessus a paru nécessaire,

(1) Le père Bonaventure Calatagirone, que le pape Clément VIII avait envoyé à Henri IV, pour l'exhorter à la paix avec l'Espagne.

(2) Voici comme d'Aerssen s'exprime dans sa lettre écrite aux états généraux des Provinces-Unies, le 27 mai 1599 : *Syne Maj' heeft my verclaert dat hy (l'archiduc) in syn huwelyck impuissant is gevonden geweest, 'twelck hem by den generael van de Cordeliers, als synen biechtvader, geconfermeert is, seggende dat hy tot syn seven ende dertichste jaer sonder conversatie van vrouwen heeft geleest.* (Lettres et Négociations, etc., p. 190.)

» eu égard aux dispositions de certaines personnes, j'ai voulu que ce  
 » point fût retranché de l'écriture principale en français, et inséré dans  
 » les écritures secrètes et particulières que je vous envoie en espa-  
 » gnol. Je suis certain que, comme il ne s'agit que d'assurer mieux le  
 » succès de l'affaire, cette clause secrète sera accomplie aussi bien que  
 » toutes celles qui sont rendues publiques, puisque l'obligation est la  
 » même pour l'une et pour les autres, et que leur ponctuelle observa-  
 » tion dépend de l'infante et de vous (1). »

Certes, si ce fait avait été connu des Belges, la popularité des archiducs en eût beaucoup souffert.

Titres à pren-  
 dre par Albert et  
 Isabelle.

Les titres à prendre par les nouveaux souverains des Pays-Bas don-  
 nèrent lieu à plus d'une délibération, tant à Bruxelles qu'à Madrid. Philippe II avait pensé que les archiducs pourraient faire revivre celui de ducs de Bourgogne, ou bien s'intituler princes des Pays-Bas (2); Albert fut d'un avis différent : « Ayant considéré, manda-t-il au Roi,

(1) *Bien sabeys como desde el principio está concertado entre nosotros que se ayan de guardar por mí, y el príncipe mi hijo, y esta corona, algunas plaças dessos Estados, por el tiempo que pareciere convenir, entreteniendo en ellas, á nuestra costa, presidios y guarniciones, con que las tengays mas seguras, y aquella gente confidente para lo que se pudiesse ofrecer. Todavía, porque el secreto desto, respecto á algunos humores, ha parecido necessario, he querido sacar este punto de la escritura principal en frances, y ponerle en las escrituras secretas y particularés que seos embian en español. Y quedo cierto que pues todo se endereça al mayor bien del negocio, será guardado y cumplido este secreto, como todo lo demas que sale en público, pues la razon y obligacion es una misma, y la infanta y vos soys á quien toca su puntual observancia...*

(2) Il écrivait, le 18 mars 1598, à l'archiduc Albert : *Avisadme, pues son tantos los títulos dessos Estados, de qual dellos se podría usar, que mejor los comprehendiesse, ó si sería de duques de Borgoña, por conservar este derecho, de que avré de disponer con lo demas, ó de príncipes de los Estados Bajos, que lo abraçaría todo.*